



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale
des routes Ouest**

Rennes, le 20/02/2025

*Secrétariat Général à la Modernisation, l'Aide aux Agents
et au Pilotage des Services*

DÉCISION N° SG-2025-23

Le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest,

Vu la demande du Président de l'ASCEE 35 en date du 20 février 2025,

DÉCIDE

Il est accordé, sous réserve de nécessité de service, une autorisation d'absence d'une demi-journée, aux agents d'Ille-et-Vilaine de la DIR Ouest afin de leur permettre de participer à l'assemblée générale extraordinaire et de l'assemblée générale de l'ASCEE 35 qui se déroulera le :

**mardi 29 avril 2025
à 14h00
Salle Parlement
Bâtiment Armorique
à RENNES (35000)**

Madame la Secrétaire Générale, Monsieur le Chef du district de Rennes, Mesdames et Messieurs les chefs de service et de mission, sont chargés de l'application de la présente décision.

Pour le Directeur Interdépartemental
des Routes Ouest,

Tél. : 33 (0) 2 99 33 45 55

www.diro.fr

l'Armorique - 10 rue Maurice Fabre – CS 63108

35031 Rennes Cedex

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-17h00